

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'unité du 09/04/2019

Présents : Alain Gojon, Christophe Maurel, Anne-Alienor Very, Philippe Nacry, Fanchon Divol, Ester Izquierdo, Stéphane Mari, Perrine Rudinger, Cécile Abauzit, Sandrine Chay, Jeremy Villette, Sandrine Ruffel, Martin Boeglin, Cécile Fizames, Valentin Chaput, Jossia boucherez, Henrique Afonso, Pierre Berthomieu, Isabelle Gaillard.

Excusés : Laurence Marquès, Antoine Martin

CR rédigé par Jossia Boucherez et Valentin Chaput.

Ordre du Jour : Préparation des propositions qui seront transmises en réponse à Antoine Petit (CNRS) et aux autres tutelles (INRA et UM) sur la loi d'orientation et de programmation pluriannuelle de la recherche

L'objectif de la réunion était d'élaborer un document à soumettre aux tutelles qui en ont fait la demande (CNRS, INRA, UM), avec des propositions concrètes pour la loi d'orientation et de programmation pluriannuelle de la recherche que prépare le gouvernement. La base de cette discussion a été un texte proposé et transmis par le collège des chercheurs et enseignants chercheurs.

En ce qui concerne le collège des ITA, les représentants élus des ingénieurs ont mentionné, qu'après concertation, les collègues ingénieurs de l'unité avaient pour leur grande majorité pris la décision de ne rien faire remonter, pensant qu'ils ne seraient de toutes manières pas écoutés. D'autres prises de positions sont allées dans le même sens, et le Conseil a donc décidé d'ajouter un préambule au texte final, pour notamment souligner le mécontentement global du personnel du laboratoire face à l'inefficacité d'une telle démarche, et mettre l'accent sur le fait qu'une partie du personnel consulté n'a pas souhaité s'exprimer sur ce point.

1/ Première partie des propositions

Questionnement de la part de Alain Gojon :

Y a-t-il des modifications majeures à apporter au texte proposé par le collège C/EC ? :

Le personnel (chercheur) passe-t-il vraiment environ 50% de son activité à la rédaction de projets destinés à obtenir des financements en réponse aux appels d'offres, comme c'est spécifié dans le texte ? Et si oui, ce temps est-il ressenti comme conséquent, voire excessif, car ne produisant pas les résultats escomptés (projets non financés, pas de publications...) ?

Réponse du collège des chercheurs :

Le chiffre de 50% n'englobe pas que le temps de rédaction de projet *sensu stricto*, et les chercheurs pensent vraiment passer environ la moitié de leur temps de travail non seulement à la rédaction de projets, mais aussi à leur gestion : gestion financière et administrative, comptes rendus et rapports d'activité, etc... Réponse appuyée par Philippe Nacry.

Il a donc été décidé de justifier ce chiffre dans le texte en ajoutant : « *élaboration de projet qui restera infructueux* ».

Il a également été décidé de mentionner « *30 à 50% du temps de travail* » pour ne pas paraître trop excessif, sans minimiser le fait que les chercheurs passent beaucoup de leur temps à cette tâche de recherche de financement.

Philippe Nacry a également souligné la lourdeur des justifications d'utilisation des financements qui lui paraissent disproportionnées et à ne pas négliger dans le temps de travail des chercheurs.

Sur ce point, Alain Gojon souligne le fait que nous sommes sur un autre point que celui mentionné dans le texte proposé par le collège C/EC. De son point de vue : « *Il est légitime que les financeurs nous demandent de justifier l'utilisation de l'argent qui nous est donné, surtout compte-tenu de la compétition sévère entre les chercheurs pour obtenir ces financements. Le système est déjà limite contre-productif du fait de sa trop forte sélectivité, il le serait vraiment si en plus ceux qui réussissent à obtenir des financements n'avaient aucun compte à rendre.* ».

Comme ce point ne fait pas partie des éléments proposés par le collège C/EC, et que les autres collèges n'ont pas de position à ce sujet, il a été décidé de ne pas l'ajouter dans le texte proposé par les chercheurs.

Une question a ensuite été soulevée au niveau du morcellement des financements avancés dans le texte.

Il a été choisi de remplacer la phrase qui était dédiée à ce point particulier, jugée non compréhensible et délicate par Christophe Maurel, par la phrase suivante : « *Cette complexité inclut le problème du morcellement des financements qui contraint les chercheurs à s'adresser à de multiples guichets.* »

2/ Seconde partie des propositions

Dans le cadre de la seconde partie des propositions faites par le collège C/EC, des modifications sur la forme ont été apportées. La plus importante a été la généralisation à l'ensemble des tutelles de la prise de position sur le constat de la baisse du nombre de postes scientifiques et ITA, afin de ne pas cibler spécifiquement le CNRS. L'exemple du CNRS est toutefois cité pour illustrer quantitativement ce constat (suppression de 50 postes de chercheurs et création de 300 bourses de thèse).

Il serait intéressant que le collège des non-permanents se penche sur cette seconde partie qui semble à tout point de vue les concerner en premier lieu pour leur carrière professionnelle et leur avenir dans la recherche.

3/ Troisième partie des propositions

Cette partie n'a pour le moment pas été discutée.

Pour finir ces propositions seront transmises à Antoine Petit (PDG du CNRS) avant le 15 Avril, à Philippe Mauguin (PDG de l'INRA) avant le 15 Mai et à l'Université de Montpellier au cours d'une réunion programmée le 19 Avril.

A l'issue de cette réunion, l'ensemble des participants (19 votants) a procédé à un vote à main levée sur la version modifiée du texte (présentée ci-dessous) :

Pour : 15

Contre : 2

Abstention : 2

Texte validé par le Conseil d'unité :

Préambule : Une majorité des personnels consultés constate que des démarches similaires ont déjà été conduites par le passé (par exemple : Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2012), et considère qu'elles n'ont pas abouti à une prise en compte substantielle des propositions remontant des laboratoires. Ces personnels ont donc exprimé une défiance vis-à-vis de cette nouvelle démarche.

Trois thématiques seront abordées pour cette réflexion sur la loi de programmation pluriannuelle.

1/Renforcement des capacités de financement

2/Adaptation des politiques de ressources humaines

3/Développement de la recherche partenariale

La discussion s'est essentiellement cristallisée autour de la question des financements avec quelques remarques sur le problème de l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques.

Constat :

Le taux de succès aux appels d'offre de l'ANR est insuffisant pour nous permettre de mettre en œuvre les projets pour lesquels nos instituts attendent des résultats. Il est évident que la complexité de l'appareil de financement national engage des coûts de gestion/d'organisation de plus en plus importants, au détriment du budget qui est in fine

alloué à la recherche. Cette complexité inclut le problème du morcellement des financements qui contraint les chercheurs à s'adresser à de multiples guichets.

L'ensemble de ces paramètres a un impact certain sur notre efficacité et notre compétitivité puisque notre temps consacré à une recherche valorisable se voit imputé d'un temps non négligeable de rédaction de projets qui resteront non financés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs évaluent globalement à 30-50% le temps dédié à une activité d'élaboration de projets qui restera infructueuse. Il est aussi important que nos dirigeants se rendent compte que nous diffusons continuellement l'originalité du fruit de nos réflexions à des panels d'évaluation avec le risque qu'ils incluent nos compétiteurs étrangers.

Propositions :

Nos propositions sont : (1) d'augmenter le financement de la recherche publique à hauteur de 1,15% du PIB (proposition 134 issue des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2012), et (2) d'établir **une révision profonde de notre outil de financement**, d'une part pour réorienter une partie des financements de l'ANR vers les organismes de recherche pour augmenter les dotations récurrentes aux laboratoires, et d'autre part pour atteindre un niveau de succès minimum de 25% sur les appels à projets (éventuellement moins nombreux). Pour cela, nous demandons à ce que le groupe de travail « Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires » se penche sur un plan de simplification qui conduira à la réduction des coûts organisationnels et une redirection du budget vers le financement de plus de projets (un exemple : harmonisation des outils de gestion adoptés par chaque institut qui pour l'instant sont aussi divers qu'il y a d'instituts à l'heure où les laboratoires sont organisés en unité mixte de recherche)

Cette proposition soulève une question qui de notre point de vue n'a jamais fait l'objet de beaucoup d'attention. La compétitivité de la recherche réside-t-elle dans l'aptitude d'explorer une multitude de champs ou dans la concentration des moyens dans des axes choisis comme stratégiques ? Par exemple, les projets ERC sont-ils réellement des leviers pour la recherche européenne ?

La réponse n'est probablement pas l'un ou l'autre mais bien un intelligent mélange. C'est pour cela que dans ce groupe de travail, nous proposons d'inclure une vraie réflexion sur **la reconnaissance et le soutien des laboratoires qui mènent une recherche fondamentale exploratoire**, qui ne se reconnaît donc pas dans les domaines stratégiques prioritaires.

Pour le point 2/, nous faisons le constat de la baisse continue du nombre de postes statutaires (scientifiques et ITA) proposés par les organismes, et de l'augmentation de la précarisation de l'emploi dans la recherche. Par exemple, nous soulignons l'incohérence du CNRS de supprimer 50 postes de chercheurs et de créer 300 bourses de thèse pour des étudiants.

Le problème de l'attractivité ne peut pas se résoudre en diminuant le nombre de postes offerts à des jeunes chercheurs de plus en plus nombreux.

Peut-on également réellement parler de problèmes d'attractivité quand on sait le nombre de jeunes chercheurs passant les concours et le peu de postes qui s'offrent à eux.